



Maître Julie GEROMETTA
Maître Anaïs WUST
Notaires

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Pour préparer au mieux votre projet de création de société, je vous invite à réfléchir aux points ci-dessous afin que nous puissions les aborder ensemble :

- ▶ La dénomination sociale (le nom de la société).
- ▶ La forme de société.
- ▶ Son siège social.
- ▶ Son capital social : le montant, la contribution de chaque associé.
- ▶ La répartition des parts sociales entre les associés.
- ▶ Les droits et devoirs de chaque associé.
- ▶ Les règles de majorité dans la prise de décision.
- ▶ Le(s) gérant(s) : ses modalités de nomination et de révocation.
- ▶ Les modalités d'entrée d'un nouvel associé et les modalités de retrait.

Je vous remercie également de me transmettre les pièces suivantes:

▶ Concernant chaque associé:

- Extrait d'acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).

▶ Concernant la société à créer:

- Pour le siège social :
 - * Si vous êtes propriétaire du lieu : titre de propriété et taxe foncière.
 - * Si vous êtes locataire : copie du bail, quittance de loyer et autorisation écrite du propriétaire.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.

SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT
33 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
03 86 62 03 14
Julie.gerometta@notaires.fr
<https://julie-gerometta.notaires.fr>

